



**Conseil Municipal du 20 MARS 2026
DELIBERATION**

Délibération n° 2026-14

L'an deux mil vingt-six et le 20 mars à 19 h, le conseil municipal de Puéchabon, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.
Sur la convocation qui leur a été adressée le 16 mars 2026.

Etaient présents : Monsieur Stéphane SIMON, M. Patrick VAUTIER, Mme Isatis GILLET, M. Florian RIERA, Mme Audrey GUIZARD, M. Denis CABANNES, Mme Emira MONCOMBLE, M. Jacob LEGROS, Mme Isabelle BOURDOISEAU, Mme Gabrielle FERNADEZ, M. Gabriel WULVERYCK, Mme Nina CLAVEL.

A donné procuration : Mme Martine JEANNIN à M. Florian RIERA, M. François LANTEAUME à Mme Isabelle BOURDOISEAU.

Secrétaire : Mme Isabelle BOURDOISEAU

OBJET : Indemnités du 3^{ème} adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu les arrêtés municipaux du 15 mars 2026, portant délégation de fonctions au 3^{ème} adjoint au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Taux maximal en % de l'indice 1027 pour les communes plus de 500 habitants 11.77%

Mme GILLET Isatis, 3^{ème} adjoint, demande à recevoir 11.77% de l'indice 1027.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide et avec effet 20 mars 2026, pour toute la durée du mandat :

- de **fixer** à 11.77% de l'indice 1027 le montant des indemnités pour l'exercice effectif de ses fonctions de troisième adjoint au Maire soit un montant de 483.81 € brut par mois.

Fait et délibéré à PUECHABON,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour Le Maire,

Stéphane SIMON

